

**COMMUNE NOUVELLE  
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2022**

---

Date de la convocation : 9 mars 2022

---

Nombre de membre      en exercice : 18      Présents : 14      Votants : 14

---

Séance ordinaire du 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 mars 2022 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

|                             |   |                  |   |                   |   |
|-----------------------------|---|------------------|---|-------------------|---|
| BONNEFOND Daniel            | P | DESCREAU Bastien | E | PASSIE Daniel     | P |
| ARCOS Manuel                | E | DUGENET Romain   | P | PAUTROT Marielle  | P |
| BELLOT Cédric               | P | FORET Aurore     | P | PRECIGOUT Ludovic | P |
| BERTAUD DU CHAZAUD Nicole   | E | GOBERT Gérard    | P | THOMAS Jean-Marie | P |
| BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel | P | LENEUTRE Bernard | P |                   |   |
| BRACHET Sébastien           | E | LESUEUR Florence | P |                   |   |
| CANEVAROLO Agnès            | P | MICHELET Patrick | P |                   |   |

Monsieur Ludovic Précigout a été élu secrétaire de séance.

**L'ordre du jour :**

- Vote des comptes administratifs 2021
  - Approbation des comptes de gestion 2021
  - Point sur le transfert de la compétence assainissement collectif à la CCPR
  - Compétence voirie d'intérêt communautaire
  - Bail précaire d'un an demandé par le Dr Belloir à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.
  - Bureaux pour les élections
  - Questions diverses
-

1) Vote du  
compte  
administrati  
f 2021  
Budget  
principal

### Résultats de l'exercice 2021

| Réalisations de l'exercice 2021 | Dépenses            | Recettes           | Solde d'exécution  |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement       | 426 954,11 €        | 552 206,78 €       | 125 252,67 €       |
| Section d'investissement        | 194 936,07 €        | 130 397,88 €       | -64 538,19 €       |
| <b>Total</b>                    | <b>621 890,18 €</b> | <b>682 604,66€</b> | <b>60 714,48 €</b> |

| Reports 2020              | Dépenses | Recettes     | Solde d'exécution |
|---------------------------|----------|--------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 0 €      | 161 828,40 € | -                 |
| Section d'investissement  | 0 €      | 136 325,95 € | -                 |

| Total Réalisations + reports | Dépenses            | Recettes            | Solde d'exécution   |
|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement    | 426 954,11€         | 714 035,18 €        | 287 081,07 €        |
| Section d'investissement     | 194 936,07 €        | 266 723,83 €        | 71 787,76 €         |
| <b>Total</b>                 | <b>621 890,18 €</b> | <b>980 759,01 €</b> | <b>358 868,83 €</b> |

| Restes à Réaliser 2021    | Dépenses | Recettes  | Solde d'exécution |
|---------------------------|----------|-----------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 0 €      | 0 €       | -                 |
| Section d'investissement  | 51 123 € | 169 151 € | 118 028,00 €      |

| Résultats totaux          | Dépenses            | Recettes              | Solde d'exécution   |
|---------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 426 954,11 €        | 714 035,18 €          | 287 081,07 €        |
| Section d'investissement  | 246 059,07 €        | 435 874,83 €          | 189 815,76 €        |
| <b>Total</b>              | <b>673 013,18 €</b> | <b>1 149 910,01 €</b> | <b>476.896,83 €</b> |

2) Vote du compte administratif 2021 Budget annexe assainissement collectif

### Résultats de l'exercice 2021

| Réalisations de l'exercice 2021 | Dépenses            | Recettes            | Solde d'exécution    |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement       | 28.210,66 €         | 47.514,13 €         | 19.303,47 €          |
| Section d'investissement        | 388.531,13 €        | 272.676,50 €        | - 115 854,63 €       |
| <b>Total</b>                    | <b>416.741,79 €</b> | <b>320 190,63 €</b> | <b>- 96.551,16 €</b> |

| Reports 2020              | Dépenses | Recettes     | Solde d'exécution |
|---------------------------|----------|--------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 0 €      | 13.000,00 €  | -                 |
| Section d'investissement  | 0 €      | 219.322,49 € | -                 |

| Total Réalisations + reports | Dépenses            | Recettes            | Solde d'exécution   |
|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement    | 28.210,66€          | 60.514,13 €         | 32.303,47 €         |
| Section d'investissement     | 388.531,13 €        | 491.998,99 €        | 150.869,20          |
| <b>Total</b>                 | <b>416.741,79 €</b> | <b>552.513,12 €</b> | <b>135.771,33 €</b> |

| Restes à Réaliser 2021    | Dépenses    | Recettes     | Solde d'exécution |
|---------------------------|-------------|--------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 0 €         | 0 €          | -                 |
| Section d'investissement  | 85.685,00 € | 254.012,00 € |                   |

| Résultats totaux          | Dépenses            | Recettes            | Solde d'exécution   |
|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 28.210,66 €         | 60.514,13 €         | 32.303,47 €         |
| Section d'investissement  | 474.216,13 €        | 746.010,99 €        | 271.794,86 €        |
| <b>Total</b>              | <b>502.426,79 €</b> | <b>806.525,12 €</b> | <b>304.098,33 €</b> |

Il faut nuancer ce résultat final car la commune a réalisé un prêt relais de 254.040,00 € qu'elle devra rembourser en novembre 2022. De plus, il convient de rajouter le dernier avenant de décembre pour la somme de 16.012,30 €.

Donc 304.098,33 € - 254.040,00 € (emprunt) - 16.012,30 € (Avenant Dubreuilh) = 34.046,03 €

**3) Approbation du compte de gestion 2021 dressé par Mr Cousty Jean-noël, Receveur.  
**Budget principal****

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4) Approbation du compte de gestion 2021 dressé par Mr Cousty Jean-noël, Receveur.  
**Budget annexe assainissement collectif****

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Compétence voirie d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion de la commission intercommunale sur la compétence voirie qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Cette commission a étudié la participation éventuelle des communes aux travaux d'investissement, sur le domaine routier intercommunal, par le biais d'un fond de concours.

Il ressort des discussions que :

*« les membres de la commission en 2019 avait étudié dans le cadre des travaux d'investissement la possibilité d'une participation financière des communes sous forme de fonds de concours.*

*Le pourcentage du fonds de concours serait fonction des catégories de voies actuellement classifiées comme suit : n° 1, n° 2 et n° 3.*

Proposition du fonds de concours : (< ou = 50 % maximum)

◆ Voies n°1 : 10 % à 20 %

◆ Voies n°2 : 25 à 30 %

◆ Voies n°3 : 30% à 40 %

Rappel du Classement des voies en 3 catégories :

◆ Voies n°1 : voies structurantes, nécessitant des travaux d'élargissement et de renforcement, desservant plusieurs communes et sur lesquelles on constate un trafic important.

◆ Voies n°2 : voies desservant plusieurs hameaux d'une même commune.

◆ Voies n°3 : voies desservant un hameau ou un groupement de maisons (4 ou 5) d'une même commune.

Le diagnostic du réseau routier élaboré par l'ATD 24 chiffre le montant des travaux d'investissement sur l'ensemble des routes d'intérêt communautaire à 15 millions d'euros. La communauté de communes estime que sa capacité financière ne permet pas de réaliser un tel investissement. Aussi voici les propositions émises par la commission afin de trouver une source de financement.

**Proposition n° 1 :**

*Participation des communes par le biais d'un fonds de concours. Ce fonds de concours (< ou = 50 % au maximum du montant des travaux) pourrait être modulé comme suit :*

- ◆ Voies n° 1 : 10 % à 20 %
- ◆ Voies n° 2 : 25 % à 30 %
- ◆ Voies n° 3 : 30 % à 40 %

**Proposition n° 2 :**

*Redéfinir une partie de l'intérêt communautaire de la compétence en restituant aux communes les voies d'intérêt communautaire classées n° 3 (voies desservant un hameau ou un groupement de maisons 4 ou 5 d'une même commune) et sans compensation.*

Le Conseil Municipal après étude des propositions :

- ◆ Souhaite proposer une autre option à savoir :
  - Restitution aux communes des voies classées n° 2 et n° 3 avec une compensation financière.

6) Bail précaire pour le « local ophtalmologique » au sein de la maison médicale

Monsieur le Maire indique que Mme BELLOIR, ophtalmologue, vient de nous remettre son préavis, d'une durée de 6 mois, de son bail actuel. Elle souhaite pour la suite, considérant son âge, un bail d'un an renouvelable. La fin de son bail actuel est prévue pour le 30 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le principe du bail précaire au vue des conditions de la demande et à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- Indique que le montant du loyer restera à 1 000 €/mois ;
- Aimerais que local puisse être réduit si une opportunité de recrutement d'un professionnel de santé se présentait. Ce sujet serait bien entendu débattu avec Mme Belloir ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

7) Présentation de l'étude de

préfiguration  
au  
transfert de  
la  
compétence  
assainissement collectif  
au 1<sup>er</sup>  
janvier  
2026.

Monsieur le Maire présente le document remis lors de la conférence des Maires en date du 14 février 2022 concernant le transfert de la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'ATD a été mandaté afin de réaliser un diagnostic sur l'ensemble des services existants sur le territoire.

Quelques chiffres et éléments du dossier :

#### Nombre de services d'assainissement :

- 26 services existent
- 2 sont en cours de réalisation.
- 3 communes ont un zonage collectif mais n'ont pas encore réalisés de travaux.

#### Montant des redevances pour 120 m<sup>3</sup>

- La moyenne arithmétique est de 282 € HT
- La moyenne pondérée au nombre d'abonnés est de 291 € HT
- La moyenne du département : 310 € HT
- Le montant sur la commune de la Tour-Blanche-Cercles est de 250,00 € HT
- Le montant le moins cher est à 130,00 € HT (Lisle)
- Le montant le plus cher est à 437,00 € HT (Siorac de Ribérac).

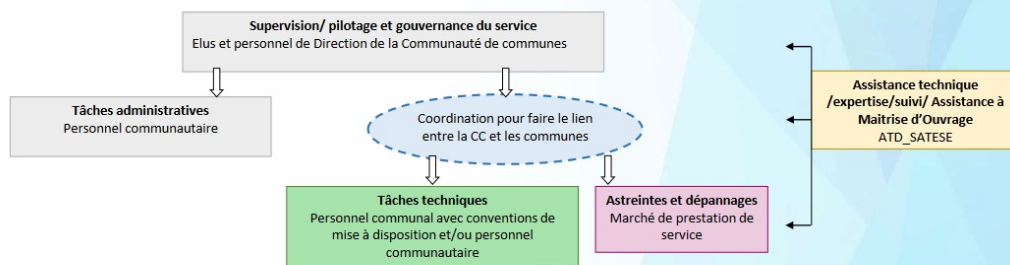
#### Patrimoine :

- 100 km de réseaux gravitaires et 10 km de refoulement
- 4534 abonnés
- 410 000 m<sup>3</sup> facturés par an
- 4 délégations de service public (Ribérac, Verteillac, Villeteureix, Lisle)

#### Scénario retenu à ce jour pour le transfert :

• **Scénario 1 (retenu) :**

- o Lisle, Ribérac, Villeteureix et Verteillac exploités en DSP => Poursuite des contrats en cours (obligation réglementaire):
- o Services exploités en régie communale => Mise en place de conventions de mise à disposition du personnel entre communes et CCPR pour continuer l'exploitation des systèmes telle que réalisée jusqu'à présent et qui a démontré son efficacité



- **Scénario 2 :** Régie communautaire avec des agents communautaires uniquement
- **Scénario 3 :** Exploitation en délégation de service public (concession de service) ou en prestations de service (marchés publics) – différence entre les deux : notion de transfert de risque

**Convergence tarifaire :**

Pour mettre en place ce transfert, il est proposé une convergence tarifaire sur 5 ans pour arriver à un montant unique de 340,00 € HT pour 120 m2 pour l'ensemble des communes de la CCPR.

Le début de la convergence est prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil municipal,

- Prend acte de cette présentation.
- Souhaite être tenu informé des avancées sur ce dossier.

**8) Installation de dispositifs de compteur de trafic routier**

Il est proposé d'installer trois dispositifs de compteurs de trafic routier avec une exploitation des données pour les lieux dits : La Bonnetie, la Martelle et le bourg de Cercles.

Il s'agit de vérifier la vitesse de circulation sur ces trois lieux afin de permettre d'installer par la suite des dispositifs de réduction de vitesse éventuellement.

Le montant de cette location est de 648 € TTC.

**9) Bureaux élection du Président de la République**

Bureau 1 de la Tour Blanche

Le dimanche 10 avril 2022 et 24 avril 2022

| 8 H 00 à 11 H 00  | 11 H 00 à 14 H 00 | 14 H 00 à 17 H 00 | 17 H 00 à 19 H 00 |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| THOMAS Jean-Marie | GOBERT Gérard     | BONNEFOND Daniel  | BELLOT Cédric     |



|                   |                 |                  |                             |
|-------------------|-----------------|------------------|-----------------------------|
| BRACHET Sébastien | CANVAROLO Agnès | MICHELET Patrick | BERTAUD du CHAZAUD Emmanuel |
| PRECIGOUT Ludovic | PASSIE Daniel   |                  | LESUEUR Florence            |

### Bureau 2 de Cercles

| 8 H 00 à 11 H 00 | 11 H 00 à 14 H 00 | 14 H 00 à 17 H 00 | 17 H 00 à 19 H 00         |
|------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|
| DESCREAU Bastien | DUGENET Romain    | PAUTROT Marielle  | BERTAUD du CHAZAUD Nicole |
| LENEUTRE Bernard | BLESCHET Danielle | BLESCHET Roger    | PENEDO Vincent            |
| FORET Aurore     |                   |                   |                           |

### 10) Questions diverses

**Parc sauvage** : il est proposé deux dates à Mr Alexandre Duguet afin d'aborder les aspects techniques de l'installation de sa passerelle. Un courrier lui sera envoyé avec la possibilité de choisir entre deux dates : soit le 25 mars 2022 ou le mardi 29 mars 2022.

**Médecins salariés** : la publicité pour la recherche de médecins salariés sera complétée.

**Grange de Cercles** : il a été abordé la question du devenir de la grange de Cercles. Considérant que toutes les personnes n'étaient pas présentes, ce sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil municipal.

**Panneaux d'affichage** : il est redemandé d'installer des panneaux dans les lieux-dits de La Tour Blanche afin d'y afficher les manifestations ou autres sujets en lien avec la commune.

**Panneaux de circulation** : il sera installé des panneaux d'interdiction sur le chemin du Moulin Banal et au lieu-dit le Maumasson.

**Formation défibrillateur** : une formation destinée à utiliser le défibrillateur est organisée le vendredi 25 mars 2022 à la salle polyvalente

